

2NC Invest
Société à responsabilité limitée
au capital de 801 000 euros
Siège social : 226 Rue du Ponton
43110 AUREC SUR LOIRE
830 084 034 RCS LE PUY EN VELAY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 7 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le sept mai,
A 11 heures,

Monsieur **Cellier NICOLAS**,
demeurant 226 rue du Ponton, 43110 AUREC SUR LOIRE,

Propriétaire de 80 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 2NC Invest désignée ci-dessus,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 223-35 du Code de commerce, de nommer :

- La Société KPMG S.A domiciliée Tour Eqho 2 avenue Gambetta, 92 066 PARIS LA DEFENSE Cedex, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat six exercices à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2026, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2032.

La Société KPMG S.A a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**L'Associé Unique
Nicolas CELLIER**